

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 624

présenté par  
MM. Prével, Jardé et Leteurtre

-----  
**ARTICLE 26**

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« organise »,

insérer les mots :

« , en s'appuyant sur les observatoires régionaux de la santé, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire que l'ARS puisse s'appuyer sur les travaux effectués par les Observatoires régionaux de la santé.